République Française Département Loiret

Commune de Commune de Boisseaux

Extrait du registre des délibérations Séance du quatre Juin deux mil dix neuf

L'an deux mil dix-neuf et le quatre Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire.

Présents: M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes: LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM: AUDINELLE Eric,

DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin

Excusée(s): Mmes: MENAGER Véronique, VALLEY Viviane

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal : 10

Présents: 8

Date de la convocation: 28/05/2019; Date d'affichage: 28/05/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 06/06/2019 et publication ou notification le 06/06/2019

Début de séance 20h ; levée de séance 22h

SOMMAIRE

- MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE ORANGE
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.N.L.
- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU NORD LOIRET AU 1ER JANVIER 2020
- ETUDE D'URBANISME DU BOURG DE BOISSEAUX

--DELIBERATIONS--

<u>2019-21 - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE ORANGE A LA GARE DE BOISSEAUX</u>

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération : durée du bail de 12 ans renouvelable par période de 6 ans ; loyer initial de 1 500 € annuel révisable tous les ans de 1%.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail liant la commune à la société ORANGE.

All le primité (nouve le contrar et le contrar et le commune à la société ORANGE.)

A l'unanimité (pour : 8 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-22 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.N.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

 DECIDE d'approuver le transfert de la compétence « fourrière animale » au profit de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret.

Pour affichage.

• **DECIDE** d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret tels que présentés en annexe de la délibération ;

A l'unanimité (pour : 8 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-23 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU NORD LOIRET AU 1ER JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- S'OPPOSE au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Préfet du Loiret et au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2019-24 - ETUDE D'URBANISME DU BOURG DE BOISSEAUX

Mr le Maire présente le projet d'étude qui devrait être lancé en septembre ainsi que les différentes pièces du dossier. Les aides seront demandées au Département. Il précise que cette étude sera imputée à la section d'investissement du budget. Les critères d'attribution du marché seront de 70 % pour la valeur technique et 30 % pour le prix des prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de lancer l'étude en question
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes au lancement du marché et à faire les démarches de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

--INFORMATIONS--

COOPERATIVE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un courrier sera déposé à la Coopérative pour la réfection de la voirie communale sur la ZL 190.

REMPLACEMENT DE DOMINIQUE BECHU

L'employé communal part en retraite au 31 août. Il sera remplacé par Yohann COLAS qui arrive le 18 juin pour travailler en binôme avec Dominique BECHU, afin d'être opérationnel à son départ. Mr COLAS travaillera 25h / semaine et est ouvert à toutes les formations qui lui seront nécessaires pour

NUISANCES ZONE INDUSTRIELLE ET BOURG

Monsieur le Maire, après avoir pris contact avec le propriétaire Mr Gianni GIANFRANCESCHI et obtenu une procuration, a déposé 4 plaintes à la Gendarmerie de OUTARVILLE :

- Partie privée :
- utilisation non autorisée du domaine privé (rodéo sauvage, wheeling...)
- dépôts sauvages d'ordures

exercer au mieux ses fonctions.

Partie publique:

- nuisances sonores venant de la Z.I. essentiellement les week-ends et fin de journée
- 3 personnes ont été reconnues et la plainte a été déposée

Dimanche 2 juin, jour du vide grenier, des jeunes en moto (non casqués et non protégés) sont venus sur la place de la Mairie faire de la moto non homologuée sur roue arrière et narguer certaines personnes troublant ainsi l'ordre public.

En mairie, le 07/06/2019 Le Maire Patrick CHOFFY